

**Avis n° 2010/04-10
à l'habilitation de l'Université Rennes 1
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

F : changement de statuts (fusion, réorganisation, délocalisation)

La Commission prend acte de l'arrêté ministériel du 10 février 2010 créant l'**École supérieure d'ingénieurs de Rennes (ESIR)**, deuxième école d'ingénieurs de l'Université.

L'intitulé du diplôme actuellement délivré par l'Université Rennes-I devient le suivant :
- *Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs de Rennes de l'Université Rennes-I, spécialité Informatique et télécommunications*, en formation initiale sous statut d'étudiant

Compte tenu de l'avis formulé lors de la réunion du 14 avril 2009, l'habilitation sera soumise à renouvellement pour la rentrée 2012.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 13 avril 2010
Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 11 mai 2010

Le président



Bernard REMAUD